



Communiqué du CLASCHES – 25 novembre 2011

Les violences sexuelles et sexistes ne s'arrêtent pas à la porte de l'université

Au moins trois lieux communs rendent invisible la réalité du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) : les intellectuels ne commettraient pas de violences, les rapports de domination n'existeraient pas dans les lieux de savoir, enfin la « séduction » entre adultes serait toujours consentie. Ces idées reçues créent un climat d'impunité pour les harceleurs, entretenu par l'absence de prévention et d'information, ainsi que par l'inefficacité des recours possibles pour les victimes.

Or, en ce 25 novembre 2011, 12^e journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur (CLASCHES) constate la permanence des pratiques de harcèlement sexuel à l'université. Le CLASCHES dénonce le silence des institutions autour de ce tabou et leur responsabilité dans la non-condamnation des agresseurs.

Le harcèlement sexuel est pourtant un délit reconnu par le droit pénal français et le droit communautaire. Le CLASCHES demande :

- Une politique volontariste d'information et de prévention sur le harcèlement sexuel de la part du ministère de l'ESR et des établissements d'enseignement supérieur
- Une réforme de la mission et du fonctionnement des commissions disciplinaires, qui permette, entre autres, leur saisine directe par les victimes, sans passer par la présidence de l'établissement d'enseignement supérieur
- La mise en conformité de la législation française sur le harcèlement sexuel avec les directives européennes.